

Brexit, endettement, églises vandalisées :  
Edouard de Lamaze, l'avocat, se fait procureur

# Lanceur d'alertes !



**"Nos professions libérales sont très fragiles. La loi Travail ne répond pas à cette fragilité"**

Défenseur des territoires ruraux, le maire de Bois-Héroult (Seine-Maritime), membre du Conseil Economique et Social, ne supporte plus les dérives en tout genres de notre société.

**Vous êtes inscrit au Barreau de Paris depuis 1979. Pourquoi avoir choisi la carrière d'avocat, spécialisé dans le droit des affaires ?**  
Edouard de Lamaze : Vous savez, on dit

toujours : les avocats découvrent la passion de leur métier, alors qu'ils y viennent souvent par hasard. Les médecins, c'est le contraire. Ma passion est venue avec l'expérience. Même si, étudiant, j'avais eu un très bon professeur en droit des affaires, le Pr Sauveur Vaisse, qui m'avait montré l'intérêt de l'entreprise, face au droit. Et combien les deux pouvaient se marier. Mais ma passion d'avocat, je l'ai trouvée par le syndicalisme, puisque j'ai été président des jeunes avocats de Paris, ainsi que des jeunes avocats de France. Ensuite, je me suis dirigé vers le Conseil de l'Ordre, qui a été la consécration de mon engagement pour la profession, où j'ai été élu à la majorité absolue au premier tour.

**Ensuite, vous êtes contacté par Jean-Pierre Raffarin...**

Oui, il était à l'époque ministre des PME et cherchait à ses côtés un délégué interministériel, chargé des professions libérales. Pendant 5 ans, j'ai représenté, auprès des différents ministères concernés, aussi bien les notaires que les avocats, les experts comptables, les médecins, les enquêteurs privés ou les vétérinaires. Par la suite, Jacques Chirac m'a nommé au Conseil Economique et Social, à Paris. Enfin, Christine Lagarde m'a nommé Conseiller économique et social, à Bruxelles, sur les questions des professions libérales. J'ai eu un parcours complet, national puis européen.

**En tant que Président de l'Observatoire National des Professions Libérales (depuis 2004), que pensez-vous de la loi dite El Khomri ?**

Le professionnel libéral est un prestataire de service intellectuel. Nous avons une grande - et nécessaire - mobilité de l'emploi. Le client peut vous abandonner du jour au lendemain. Votre prestation intellectuelle n'est pas à la hauteur de ses espérances, il a trouvé mieux, il va voir ailleurs. Nous n'avons aucune garantie. Si bien que cette loi El Khomri n'apporte pas suffisamment pour nous de souplesse dans les contrats. Regardez les architectes : ils peuvent devoir employer, tout d'un coup, pendant 15 jours, 30 personnes. Et puis, s'ils loupent le concours, c'est *Rintintin* ! Nous espérons, par cette loi, plus de libéralisme dans la condition d'embauche et les contrats. Nos professions libérales sont très fragiles. La loi Travail ne répond pas à cette fragilité.

**Donc, le gouvernement a tort de s'obstiner ?**

Le gouvernement n'a pas étudié suffisamment la spécificité de l'entreprise libérale. Quand Jean-Pierre Raffarin avait créé à l'époque une délégation interministérielle, il savait ce qu'il faisait. Il avait vu qu'on ne pouvait pas traiter ce secteur d'activité comme les autres. On regarde l'homme, le professionnel, et on oublie qu'il y a une entreprise derrière. L'entreprise libérale est

une vraie entreprise. Ne la confondons pas avec les "libéraux", c'est à dire les travailleurs indépendants. Pour ma part, je ne suis pas travailleur indépendant, je suis président d'une holding. Environ 100 personnes dépendent de moi et de ma gestion. J'ai un commissaire aux comptes. Je dois donner des garanties à mes associés, à mon personnel et à mes clients de la saine gestion de mon entreprise. On voit toujours l'avocat, le médecin, et on oublie que derrière, il y a un chef d'entreprise.

**Les autres pays de l'Union Européenne gèrent-ils mieux ce secteur d'activité ?**

Oui, les Allemands, parce qu'ils n'ont pas de complexe avec l'entreprise. Mais les plus performants, dans les textes en tout cas - et je vais peut-être vous étonner - ce sont les Italiens qui, depuis deux ou trois ans, se sont magnifiquement réformés. Ils ont vraiment pris en main les professions libérales et les défendent de manière très efficace. L'article 25 de la directive "Services" nous y appelle. Les Allemands l'ont fait. Les Anglais ont dit que ça ne les concernait pas. La France l'a fait, sans dire d'ailleurs que ça venait de Bruxelles. La loi Macron ne le précise pas, or c'est mot pour mot ce que nous demande l'Europe. Mais vous ne verrez jamais dans l'exposé des motifs de la loi Macron le mot : "européen". Si on veut construire l'Europe des professions libérales, il faut montrer qu'il y a un raisonnement européen qui vous amène à quelque chose de bien.

**Quelles seront, à votre avis, les conséquences du Brexit ?**

Je ne l'appellais nullement de mes vœux, mais l'Europe s'en remettra. Les Anglais avaient déjà un pied dehors, bénéficiant d'un régime optionnel et je ne crois pas qu'ils s'extraient complètement. Le Brexit est certainement un choc psychologique pour nous tous, mais l'Europe n'en sera pas pour autant arrêtée. J'ai bien vu à Bruxelles pendant 5 ans que la position des Anglo-Saxons n'était pas évidente. Ils participent à une discussion et à un moment, ils disent : "Ça ne me concerne plus". Je ne suis pas sûr que tous les Français le sachent. Sans parler de l'Euro. Une politique européenne sans monnaie commune, à un moment ou un autre, ce n'est qu'une demi-politique.

**Quels effets, justement, pourrait-on escompter si d'aventure la France décidait de sortir de la monnaie unique ?**

Je ne peux même pas l'envisager. Ce serait un désastre. D'abord, il faut lutter contre toute alternance politique qui pourrait éventuellement l'amener. Là-dessus, mon engagement est ferme. Ensuite, une monnaie nationale, aujourd'hui, entraînerait énormément d'inégalités, au détriment des citoyens, et des spéculations financières

que je n'ose même pas imaginer. Cela créerait une vraie injustice.

**Vous siégez à la commission des comptes et des services du ministère de l'Economie et des finances. Certains, aujourd'hui, s'inquiètent du montant de la dette française - qui s'élève à plus de 2000 milliards d'euros - tandis que d'autres temporisent. Quelle est votre position ?**

Qui faut-il écouter ? Par nature, j'écouterais bien le FMI. Je connais la directrice générale et je lui fais confiance. Je crois que l'Europe ne doit pas donner l'exemple d'une société qui vit au-dessus de ses moyens. Parce que ce n'est pas un cadeau pour les générations qui suivent et que c'est un très mauvais exemple pour les autres pays, notamment ceux qui ont une croissance à deux chiffres. Vous imaginez, un pays avec une croissance à deux chiffres, qui dépense deux fois plus qu'il ne faut ? Le malheur qu'il provoquerait ? On vit au-dessus de nos moyens et le rappel, sans cesse, par le FMI, de ce nécessaire équilibre est vraiment justifié. Il faut diminuer les dépenses de l'Etat, alléger un certain nombre de nos conditions d'organisation, et faire comprendre aux Français que cette situation ne peut pas perdurer, qu'il y a des efforts à réaliser. Nous avons des Européens qui l'ont fait d'une manière extraordinaire, ce sont les Espagnols. J'espère que la France, quant à elle, ne se retrouvera pas à devoir quémander le retrait de sa dette, comme les Grecs. Les recommandations du FMI sont à suivre et nos gouvernants devraient avoir un peu

**"Les Allemands gèrent mieux car n'ont pas de complexe avec l'entreprise..."**

plus d'humilité en les écoutant, comme en écoutant Bruxelles et ses directives et ne pas dire que ça vient, tout simplement, de notre intelligence individuelle.

**En septembre 2015, vous avez été élu président de l'Observatoire du patrimoine religieux. On peut lire sur le site de cet organisme que, depuis le début de l'année, ce sont plusieurs dizaines d'édifices culturels qui ont été vandalisés. Ce nombre est-il en augmentation ?**

Hélas oui. Il y a la « fièvre religieuse ». Cela veut dire aussi que ceux qui ont la charge de ces édifices ne peuvent pas en assurer le gardiennage. Face à la baisse de fréquentation des églises, on peut sérieusement se poser la question du sort de ce pa-

trimoine, qui a été en 1905 donné aux communes et qui est aujourd'hui à leur charge, pour les deux tiers. Des communes qui sont bien incapables de les entretenir et qui ne savent pas quoi en faire. Ce témoignage de notre passé ne doit pas être détruit ou transformé en fast-food, comme ça a déjà été le cas. Si une chapelle est vendue, très bien, mais à qui, et quelles transformations vont être autorisées ? Avec l'Observatoire du patrimoine religieux, nous avons réalisé le premier inventaire privé, soutenu par le mécénat d'entreprises. Nous avons mis en place un système interactif, on invite par exemple les gens à nous envoyer les photos de l'église de leur village. Après vérification, on met en ligne l'église, sa structure, son état, sa spécificité. C'est un travail que nous avons mené depuis 10 ans et qui est absolument passionnant (...). En 2015 est sorti un décret, sur lequel j'ai réagi immédiatement. Il stipulait que le maire peut demander à désacraliser l'édifice religieux dont il a la charge, dans sa commune, à partir du moment où il n'a pas été ouvert depuis plus d'un an. Nous disons que c'est une folie. Si le maire décide qu'il en a assez de cette église, il s'en débarrasse, c'est acheté par un promoteur qui va déposer un permis de construire. Que va-t-il faire ensuite ? Démontez le clocher, puis en faire une maison basse au milieu du village. J'ai alerté le ministre de la Culture, Audrey Azoulay, sur cette question et je dois la rencontrer prochainement. C'est un patrimoine en danger.

**Outre ces nombreuses activités, vous êtes également écrivain. Votre dernier ouvrage, *Aquilon le saltimbanque*, est un roman historique dont l'action se déroule à l'époque de la Révolution française. Pourquoi avoir choisi cette époque troublée ?**

Parce que je trouve que c'est une période extraordinaire, qui est pleine de leçons et qui devrait nous inspirer un peu, aujourd'hui. Quel serait notre comportement, en cas de révolution ? On fait beaucoup de leçons sur l'attitude des uns et des autres pendant les guerres, entre le résistant de la dernière heure, le lâche, ou le héros. Mais nous, comment réagirions-nous ? A un moment ou à un autre, l'être humain est face à son destin. Mon héros m'a été inspiré par l'un de mes ancêtres. J'ai trouvé que cet homme était remarquable dans son comportement, c'est à dire qu'il a épousé la situation, il a découvert son destin, il l'a analysé et il s'en est sorti. En son âme et conscience, à chaque fois, il a réagi en fonction de sa personnalité. Sans fuir, mais en l'affrontant.

Propos recueillis par Michel Clerc